



A l'attention de Madame la Présidente
de la chambre régionale des comptes
d'Occitanie

500 avenue des Etats du Languedoc

CS 70775

34064 MONPELLIER CEDEX2

A Toulouse, le 25 janvier 2024,

Objet : réponses aux extraits du rapport d'observations provisoires relatif au groupe sportif « Stade Toulousain rugby »

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article L 243-2 du code des juridictions financières, nous vous prions de trouver ci-dessous nos observations aux extraits du rapport d'observations provisoires dont nous avons été destinataire :

(39) :

La présentation des comptes arrêtés au 30.06.2022 ne fait pas figurer d'erreur liée à l'imputation comptable de la subvention. Les comptes présentés à l'assemblée générale sont ceux figurant dans nos rapports que vous trouverez ci-joint.

La subvention mentionnée figure sur la ligne Autres produits pour un total de 819 935 €. Cette ligne est explicitée en annexe des comptes au point 3 des événements significatifs de l'exercice.

Ces informations donnent une image fidèle des opérations.

(60) :

Il existe une convention indiquant que la mise à disposition de [REDACTED] (50%) restera à la charge de la SASP. Ce montant n'a certes pas été retracé dans la comptabilité du centre de formation mais sa comptabilisation aurait été neutre en termes de résultat.

Concernant les impacts fiscaux, ce montant ne représenterait que 5% des recettes de l'association, soit une part marginale du budget du centre de formation.

31, avenue Marcel Dassault - 31500 Toulouse
Tél. 05 62 47 49 00 - Fax 05 62 47 49 19 - www.actif-conseil.com

Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse

SARL au capital de 1 000 € - RS TOULOUSE B 477 863 781.

(62) et suivants :

L'inscription en immobilisation des dépenses mentionnées dans les comptes du centre de formation aurait entraîné la comptabilisation d'amortissements qui auraient eux-mêmes été compensés par les recettes de Taxe d'apprentissage.

Ainsi, la comptabilisation proposée par la chambre régionale des comptes n'aurait pas eu d'effet sur les montants des fonds propres et donc sur la valeur nette du patrimoine de l'association.

Concernant l'inventaire des biens, celui-ci est réalisée et suivi en interne, notamment en ce qui concerne le matériel informatique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre meilleure considération.

████████████████████
Commissaire aux comptes

████████████████████
Commissaire aux comptes

Gérant d'ACTIF AUDIT

Signé électroniquement le 26/01/2024 par
████████████████████

Signé électroniquement le 26/01/2024 par
████████████████████

